

Près de 155 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2017 6,7 % du PIB

► En 2017, la France a consacré 154,6 milliards d'euros à son système éducatif, soit 6,7 % du PIB. La dépense moyenne pour un élève ou un étudiant est de 8 690 euros. Elle augmente avec le niveau d'enseignement allant de 6 550 euros pour un écolier, 8 710 euros pour un collégien, 11 190 euros pour un lycéen à 11 670 euros pour un étudiant. L'État est le premier financeur de l'éducation (57,4 %), devant les collectivités territoriales (23,3 %). Alors que les communes et les départements ont tendance à stabiliser leurs dépenses d'éducation depuis 2015, celles des régions augmentent chaque année.

Mélanie Drégoir et Aline Landreau, DEPP-A3

En 2017, la dépense intérieure d'éducation (DIE), qui mesure l'effort consenti par la Nation pour le fonctionnement et le développement du système éducatif de la métropole et des DOM, est estimée à 154,6 milliards d'euros (Md€). La DIE se répartit entre le premier degré pour 45,0 Md€ (29,1 %), le second degré pour 60,0 Md€ (38,8 %), l'enseignement supérieur pour 31,4 Md€ (20,3 %) et la formation continue et extrascolaire à hauteur de 18,2 Md€ (11,8 %) ► **figure 1**.

La plus forte croissance de la DIE depuis 2010

Depuis 1980, la DIE augmente en moyenne chaque année de 1,9 % (voir « Définitions et Méthodologie ») ► **figure 2**. Deux grandes périodes se dégagent : de 1980 à 1996,

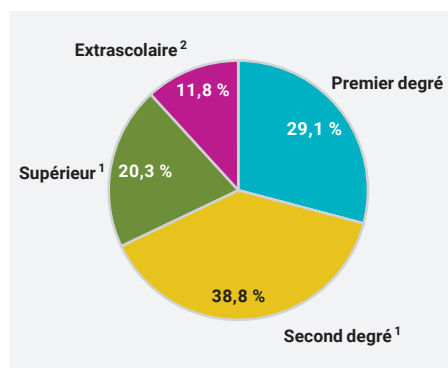
la croissance de la DIE est soutenue (+ 3,1 % par an en moyenne), puis de 1997 à 2017, la hausse est ralentie (+ 0,9 % en moyenne annuelle). La crise de 2008-2009 n'a pas affecté immédiatement les dépenses d'éducation qui ont cru en 2009 de 2,9 %. En revanche, de 2010 à 2012, avec la politique de maîtrise des dépenses budgétaires, la DIE décroît (- 0,4 % puis - 0,7 %). À partir de 2013, elle reprend une croissance modérée avec une nette accélération en 2017 : + 2,4 % soit 3,6 Md€ de plus qu'en 2016 ; c'est la plus forte progression de la DIE enregistrée depuis le début des années 2010. Cette croissance est notamment soutenue par celle du budget de l'État dédié à l'enseignement scolaire, qui augmente de 3,8 % en 2017.

La part de la DIE dans le PIB atteint son point haut en 1996, à 7,7 %, et décroît lentement ensuite pendant une dizaine d'années. Depuis 2006, elle se maintient entre 6,7 % et 6,8 %, avec une petite remontée à 7 % lors de la crise de 2009-2010.

8 690 euros en moyenne par an pour un élève ou un étudiant

La dépense par élève ou étudiant s'élève à 8 690 euros en 2017, en hausse de 180 euros par rapport à 2016 et de 530 euros par rapport à 2007. L'évolution de la dépense par élève ou étudiant résulte de celles de la DIE et des effectifs. Elle dépend beaucoup du niveau d'enseignement ► **figure 3**.

► 1 Structure de la dépense intérieure d'éducation par niveau en 2017



2017 : données provisoires.

1. Y compris l'apprentissage.

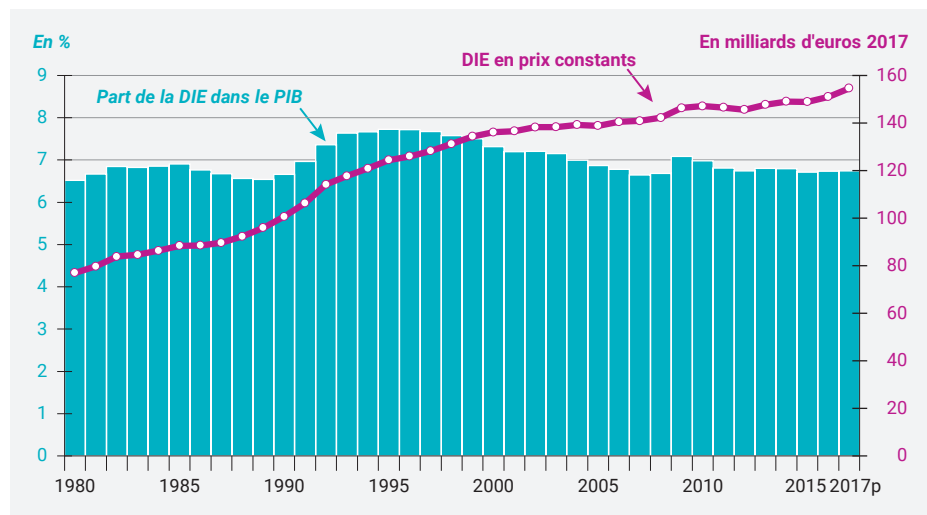
2. Y compris la formation professionnelle continue.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, Compte de l'éducation.

Réf. : Note d'Information, n° 18.29. © DEPP

► 2 Évolution de la DIE et de sa part dans le PIB



p : provisoire.

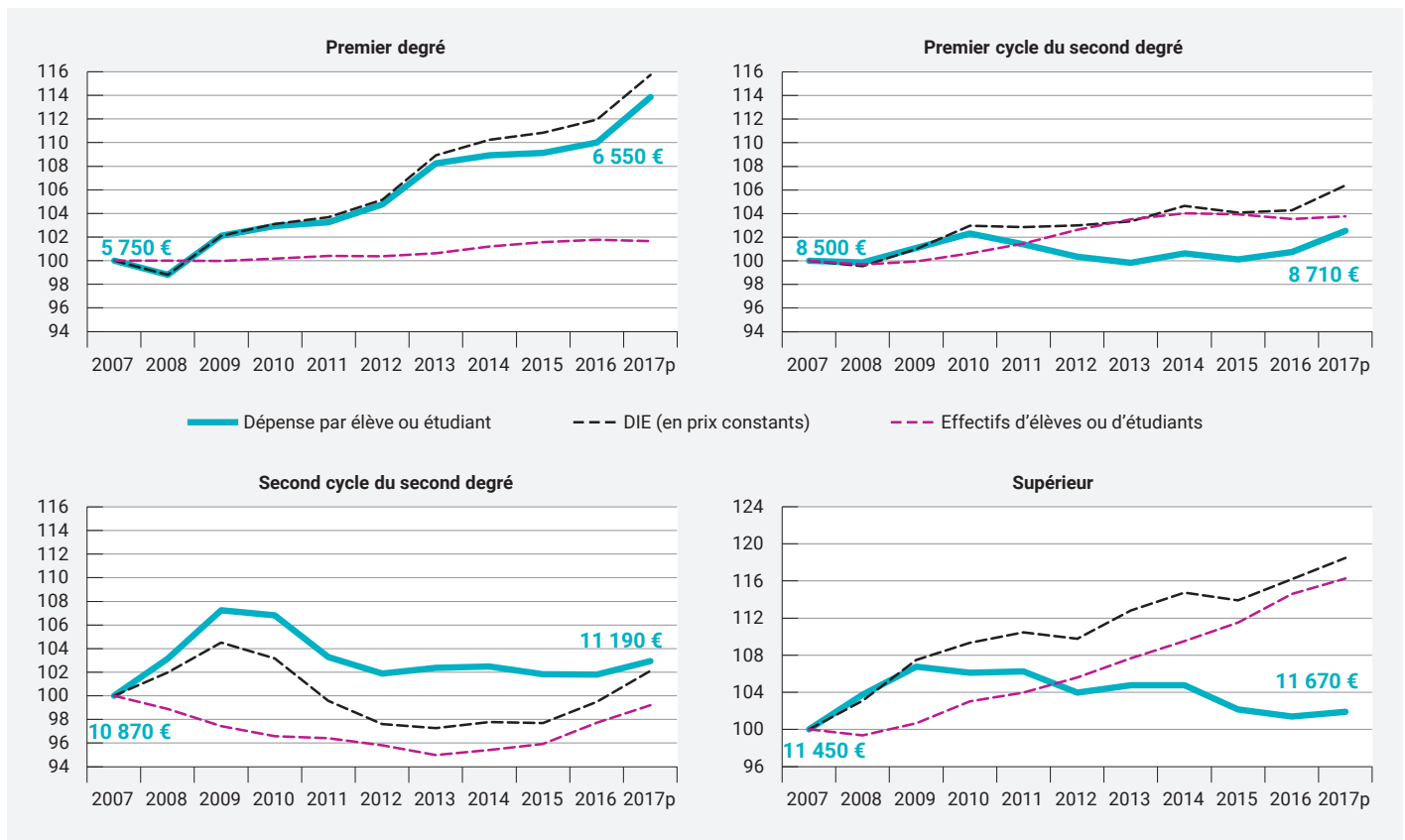
Lecture : en 2017, la DIE s'élève à 154,6 milliards d'euros (courbe avec échelle de droite) ce qui représente 6,7 % du PIB (bâtons avec échelle de gauche).

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, Compte de l'éducation.

Réf. : Note d'Information, n° 18.29. © DEPP

► 3 Évolution comparée de la DIE, des effectifs et de la dépense par élève ou étudiant, base 100 en 2007 (en euros 2017)



p : provisoire.

Avertissement : l'échelle du graphique du supérieur est différente de celles des autres graphiques.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, Compte de l'éducation.

Réf. : Note d'Information, n° 18.29. © DEPP

Après une baisse en 2008, la DIE du premier degré augmente de façon continue, avec une accélération en 2013 puis en 2017. La forte progression en 2013 est liée à la revalorisation des personnels de catégorie C. Celle de 2017 reflète surtout la politique de priorité accordée au premier degré (+ 3,4 % par rapport à 2016) qui se traduit dans l'enseignement préélémentaire par des efforts en faveur de la scolarisation des enfants de moins de trois ans et au niveau élémentaire, par le dédoublement des classes de CP et de CE1 en REP+ et REP et par des accompagnements adaptés (dispositifs « stages de réussite ») dédiés aux élèves de CM1 et de CM2. Ce sont les dépenses de personnels qui augmentent le plus. Leur croissance est proche de 5 % pour les enseignants, conséquence de la création de postes (de remplaçants, notamment) et de mesures de revalorisation des salaires (hausse du point d'indice de 0,6 % en 2017 et de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves - ISAE). Les dépenses pour les personnels non enseignants rémunérés par l'État croissent de près de 10 % (postes consacrés à l'accompagnement des élèves en situation de handicap) et pour les Atsem et autres personnels rémunérés par les communes, de plus de 2 %. Comme les effectifs ont peu évolué, la dépense par élève

est en hausse de 13,9 % sur la période 2007-2017, pour atteindre 6 550 euros en 2017. L'augmentation sensible de la DIE associée à une légère baisse des effectifs se traduit par une hausse de la dépense par élève de 220 euros par rapport à 2016.

La DIE du second degré augmente plus en 2017 que les années précédentes (+ 2,3 %), retrouvant son niveau de 2010. Les trois quarts de cette hausse s'expliquent par la croissance des dépenses de personnels : + 2,6 % pour les enseignants et + 3,1 % pour les autres personnels. Elle est due notamment à la création de postes d'enseignants, d'accompagnants d'élèves en situation de handicap et d'assistants d'éducation dans l'éducation prioritaire, ainsi que, comme dans le premier degré, à la revalorisation du point d'indice. Sur la période 2007-2017, la DIE pour le second degré connaît une évolution contrastée : dans le premier cycle, elle augmente de 6,4 % au cours de la période. Après une baisse en 2015, elle repart à la hausse (+ 0,2 % en 2016, + 2,0 % en 2017). Les effectifs d'élèves stagnent dans le premier cycle depuis 2013. La dépense moyenne par élève, stable entre 2013 et 2015, se redresse ensuite pour atteindre 8 710 euros en 2017. La croissance de la DIE du second

cycle est plus modérée : + 2,1 % entre 2007 et 2017. Sur la période récente, après trois ans de stabilité, elle croît depuis 2016. Les effectifs progressant plus vite que la DIE, la dépense moyenne par élève du second cycle est en léger recul en 2015 et 2016 pour augmenter de 120 euros en 2017 et s'élever à 11 190 euros.

La DIE de l'enseignement supérieur, qui a bénéficié à plusieurs reprises de mesures budgétaires exceptionnelles, augmente de façon quasiment ininterrompue entre 2007 et 2017 (+ 18,5 %). Après un léger recul en 2015 (- 0,7 %), elle progresse de 2,0 % en 2016 et en 2017. Les effectifs, en légère baisse en 2008, augmentent rapidement depuis. Ainsi, le coût par étudiant, après une forte hausse de 2007 à 2009 (+ 6,8 %), suit une tendance à la baisse à partir de 2010 (- 0,6 % en moyenne annuelle). Après avoir reculé de 2,5 % en 2015, pour atteindre 11 690 euros, la dépense moyenne par étudiant se replie à 11 610 euros en 2016 (- 0,7 %), son plus bas niveau depuis 2008. Elle est estimée à 11 670 euros en 2017. Les coûts moyens par étudiant sont très différents selon les filières de formation. Ils varient, en 2017, de 10 330 euros par an pour un étudiant d'université à 14 210 euros pour un étudiant de STS et 15 760 euros pour un élève de CPGE.

57 % des dépenses financées par l'État

Le financement initial de l'éducation est assuré en premier lieu par l'État (57,4 % en 2017)

► **figure 4.** Ce poids s'explique par sa part prépondérante dans la prise en charge des rémunérations des personnels enseignants, de direction et administratifs et, dans une moindre mesure, de l'aide aux familles avec le versement des bourses.

Près des trois quarts de la dépense d'éducation de l'État sont consacrés à la rémunération des personnels, charges comprises (65,8 Md€) : 64,0 % pour le personnel enseignant et 10,0 % pour le personnel non enseignant. La charge de rémunération des personnels pour l'État augmente de 3,6 % en 2017 (cf. *supra*).

Cette dépense est pourtant minorée dans les comptes car l'État verse aux établissements d'enseignement supérieur autonomes des subventions pour charges de service public qui sont comptées en dépenses de fonctionnement mais dont une part substantielle est consacrée en pratique à la rémunération des personnels par les établissements. Il en est de même avec les soutiens financiers de l'État versés aux communes pour le financement des rythmes scolaires dont une part sert à rémunérer du personnel.

Cette prédominance du financement de l'État s'observe à tous les niveaux d'enseignement public et privé sous contrat, sauf pour les

► 4 Comparaison de la structure du financement initial de la DIE en 2007 et 2017 (en %)

	2007	2017p
État ¹	59,2	57,4
Collectivités territoriales	22,9	23,3
Autres administrations publiques	2,1	3,1
Ménages	7,8	7,7
Entreprises	8,0	8,5
Total	100,0	100,0

p : provisoire.

1. MENJ-MESRI + autres ministères + reste du monde.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, Compte de l'éducation.

Réf. : Note d'Information, n° 18.29. © DEPP

établissements privés du supérieur où 81,4 % du financement proviennent des ménages (frais de scolarité) et des entreprises (taxe d'apprentissage) ► **figure 5.**

La part du financement public (État et collectivités territoriales) est plus importante dans l'enseignement primaire et secondaire publics que dans le privé subventionné. Dans le privé, les familles participent pour plus d'un quart de la dépense des établissements des premier et second degrés.

L'État joue un rôle particulièrement important dans le financement des universités et autres établissements d'enseignement supérieur publics où il représente 75,4 % de l'ensemble.

Les collectivités territoriales : acteurs majeurs de la DIE

Les collectivités territoriales supportent une part importante du financement de l'éducation et sont les deuxièmes financeurs de la DIE (derrière l'État) avec une participation à hauteur de 36,1 Md€, soit 23,3%.

Dans les premier et second degrés, elles prennent en charge les dépenses de personnels techniques et la quasi-totalité des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

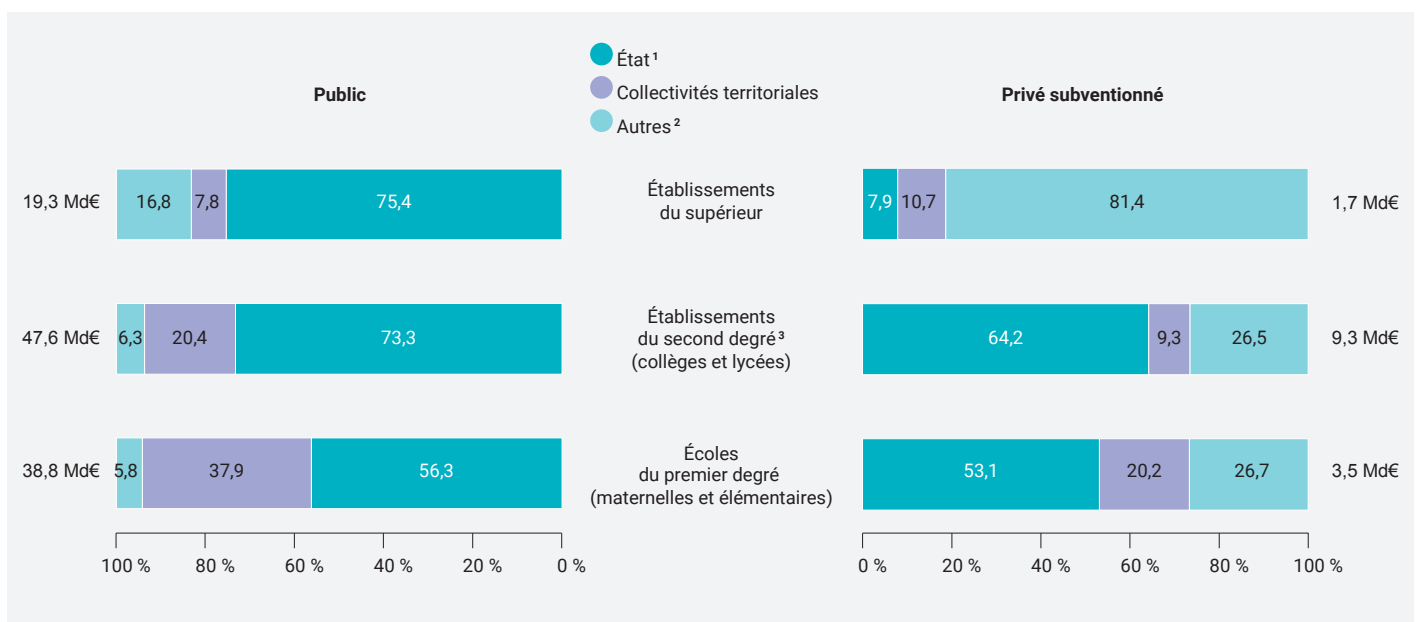
Pour ce faire, elles versent des dotations aux établissements publics nationaux ainsi qu'aux établissements privés sous contrat d'enseignement (*via* le forfait communal versé par les communes aux écoles primaires privées ou le forfait d'externat versé par les régions et les départements aux lycées et collèges privés). Elles gèrent en outre la restauration et l'hébergement ainsi que le transport scolaire.

À elles seules, les communes, en charge des écoles maternelles et élémentaires, financent 18,1 Md€, soit 11,7 % de la DIE ► **figure 6.**

Les régions et les départements, en charge des lycées et collèges, participent respectivement pour 11,0 et 7,0 Md€ correspondant à 7,1 % et 4,5 % de la DIE.

Contrairement aux régions et départements, le poste le plus important pour les communes est celui de la rémunération des personnels (9,6 Md€), qui constitue depuis 2014 plus de la moitié de leur dépense totale d'éducation.

► 5 Répartition du financement des établissements publics et privés subventionnés selon l'origine en 2017 (en %)



Note : sont considérés ici les établissements produisant directement un service d'enseignement ou recevant des élèves. Les dépenses d'administration et les achats par les ménages de biens et services hors établissements ne sont pas pris en compte.

2017 : données provisoires.

1. État = MENJ-MESRI + autres ministères + reste du monde.

2. Autres = autres administrations publiques + entreprises + ménages.

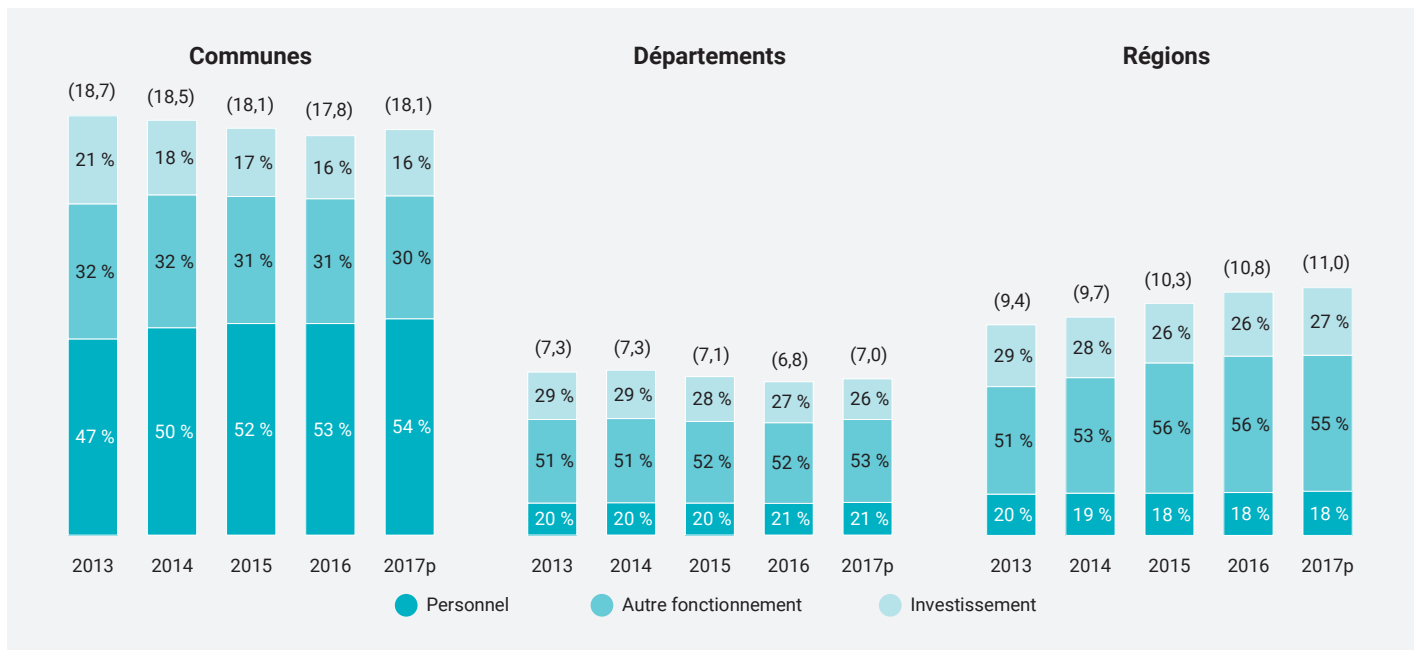
3. Y compris STS et CPGE.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, Compte de l'éducation.

Réf. : Note d'Information, n° 18.29. © DEPP

► 6 Évolution de la dépense d'éducation des collectivités territoriales depuis 2013 (en milliards d'euros 2017)



p : provisoire.
Champ : France métropolitaine + DOM.
Source : MENJ-MESRI-DEPP, Compte de l'éducation.

Réf. : Note d'Information, n° 18.29. © DEPP

En effet, elles recrutent et rémunèrent les personnels municipaux qui interviennent dans les écoles : Atsem (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles), agents de service chargés de l'entretien, gardiens, cuisiniers, agents de salle de restauration, agents territoriaux d'animation et intervenants divers en langues, musique ou sports. Les besoins en personnel étant liés au nombre d'écoles et à l'encadrement des élèves, ils sont plus importants que dans le second degré. Entre 2013 et 2017, la part des dépenses de personnel augmente nettement (+ 7 points), compte tenu de la revalorisation des salaires des personnels de catégorie C et de la mise en place de l'organisation des différents temps scolaires. Cependant, dans le même temps, on constate un fort recul de l'investissement et au total, les dépenses d'éducation des communes

diminuent de 2013 à 2016, la hausse des rémunérations étant plus que compensée par une baisse de l'investissement. La tendance change en 2017 : les dépenses augmentent de 1,6 % avec une reprise de l'investissement de 4,9 % et une hausse des dépenses de personnel de 2,4 %, alors que les dépenses de fonctionnement diminuent de 1,5 %. Les dépenses d'éducation des départements sont orientées à la baisse ces dernières années et leur structure a évolué : de 2013 à 2017, la part consacrée au fonctionnement a augmenté de 2 points et représente plus de la moitié des dépenses, au détriment de l'investissement (- 3 points). Les dépenses d'éducation des régions augmentent chaque année depuis 2013, en particulier leurs dépenses de fonctionnement qui ont crû de 26,6 % entre 2013 et 2017.

Les compétences renforcées des régions dans la formation professionnelle continue et l'apprentissage expliquent en grande partie cette hausse. En 2017, une reprise de l'investissement pour l'éducation se dessine (+ 5,4 %). ■

POUR EN SAVOIR PLUS

la Note d'Information 18.29 est en ligne sur education.gouv.fr/statistiques

Pour accéder aux **figures**, aux encadrés « **Définitions et Méthodologie** » et aux références bibliographiques ou à des informations complémentaires, voir la rubrique « Télécharger les données : tableaux et graphiques au format XLS ».